

USS : la secrétaire, le consensus et les rapports de forces

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 603

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012190>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La secrétaire, le consensus et les rapports de forces

Ruth Dreifuss au secrétariat central de l'Union syndicale suisse (USS). La presse a abondamment «couvert» l'événement. Est-ce l'actualité somnolente du début des vacances ou la récente votation populaire sur l'égalité entre hommes et femmes, ou les deux à la fois qui ont favorisé cette débauche d'images et de commentaires?

Toujours est-il que l'impression ainsi suscitée correspond très étroitement au discours officiel: l'Union syndicale suisse est une force importante et nécessaire, un contrepoids indispensable au patronat, un acteur essentiel de l'harmonie sociale, si bénéfique à la Suisse. Le militant syndical peut tirer quelque satisfaction de l'image qui lui est présentée de son organisation. Mais cette image tient-

elle le coup longtemps face à la réalité syndicale quotidienne, celle qu'il vit dans son entreprise ou dans son administration? En fait de «consensus» et de contrepoids, se souvient-on de la colère de Fritz Honegger et de son bras droit Paul Jolles lorsqu'au début de l'année l'USS a osé se distancer des positions suisses dans le cadre des débats onusiens sur le transfert des technologies au tiers monde?

LA FORCE DES MEMBRES

La mention de l'USS, principale force syndicale du pays, renvoie naturellement à la CGT en France, aux TUC en Grande-Bretagne ou à la DGB en Allemagne fédérale. Erreur de perspective: parce qu'en Suisse l'Etat n'a rien à dire, ou presque en matière de salaires, de durée du travail et de droits syndicaux, l'USS en tant que telle ne peut être comparée aux grandes syndicales étrangères. L'Union syndicale n'est qu'une fédération et ses

membres seuls, dans les différents secteurs de l'activité économique, négocient dans les conventions collectives de travail ces points essentiels pour les salariés.

Dès lors que reste-t-il à l'USS? La politique économique et sociale au plan fédéral, et ce n'est certes pas rien! Depuis 1947, le système helvétique s'est peu à peu perfectionné et la Confédération consulte à tour de bras dans une multitude de domaines; les cinq secrétaires centraux de l'USS courent d'une commission d'experts à l'autre, donnant l'avis du syndicat aussi bien sur l'assurance-chômage ou maladie que sur l'importation des œufs étrangers et l'avortement. Là aussi, les possibilités syndicales sont donc limitées, alors que le patronat peut facilement faire jouer le système de milice pour se faire entendre avec les meilleures chances d'efficacité, les secrétariats patronaux étant par ailleurs mieux étoffés, notamment parce qu'ils se spécialisent, Association des banquiers,

MADE IN USA

Lutte contre le crime: nouvelles idées reçues

L'exécution des peines et mesures en Suisse n'est pas précisément le lieu où fleurissent les idées libérales.

Il n'y a pas dans nos prisons d'établissements socio-thérapeutiques¹ spécialisés dans l'accueil des détenus psychopathes. Au contraire, ces derniers sont souvent accueillis dans les sections de haute sécurité telle celle de Regensdorf.

L'ÉLECTROCHOC STURM

Le passage récent et fugitif de Walter Sturm, récidiviste pourchassé par les polices cantonales, à la

section de haute sécurité de Zurich a provoqué une violente controverse à propos de l'isolement absolu. D'un côté, les psychiatres libéraux, comme le Dr Binswanger, affirment «qu'il n'y a aucun doute qu'une évolution chronico-dépressive avec des manifestations de désintégration totale de la personnalité était apparue chez ce sujet» («TAM» N° 50, 13.12.1980, p. 19). «Il s'agit, poursuit le Dr Binswanger, d'une lente dégradation physique et psychique, avec diminution de poids faisant apparaître différents symptômes végétatifs (...) Cet état est tout à fait comparable à une modification de la personnalité post-traumatique, telle qu'elle est rencontrée suite à de graves lésions du cerveau.» Le diagnostic des médecins libéraux était catégorique: suspension de l'isolement.

D'un autre côté, le Dr Keller, commis par le procureur général pour une contre-expertise, arrivait à

des conclusions très différentes. Il constatait que W. Sturm se trouvait en pleine crise d'identité. Celle-ci reposait sur le fait que le sujet ne pouvait plus se maintenir dans son rôle de «roi de la cavale», se sentait coupable et voulait purger sa peine. Dans un second temps, il ne souhaitait pas prendre sur lui les conséquences pénales de ses infractions, c'est pourquoi il se portait avec éclat, soutenu par son avocat M^e Rambert, à la périphérie de la maladie psychique, pour obtenir un arrêt de l'incarcération construit sur le concept «d'incapacité de résister à l'emprisonnement». Pour le Dr Keller, la manipulation intentionnelle du détenu ne faisait pas de doute.

LE VENT A TOURNÉ

Il n'est pas exagéré de dire que l'affaire Sturm, qui s'est évadé de la section de haute sécurité le jour de

Union des Associations patronales, Vorort, etc., etc.

LE POIDS D'UNE ROMANDE

Inutile de souligner que dans ces conditions le temps manque, à l'USS, pour le travail prospectif, pour l'élaboration de données économiques autonomes: l'USS, de par son statut même de centrale représentative des salariés, est acculée essentiellement à des tâches de gestion. Mais il reste que l'imagination (ou l'avenir) n'est pas déléguable à un secrétariat (de cinq membres ou plus). A lui de veiller à ce que les canaux de communication entre les militants et les «permanents», les échanges entre syndiqués fonctionnent pour corriger la myopie du quotidien. Dans cette perspective, nous attendons beaucoup de Ruth Dreifuss, connaissant ses convictions, sa sensibilité aux réalités romandes en particulier.

Pâques en laissant des petits œufs à ses gardiens, a traumatisé les autorités pénitentiaires et confirmera certainement un «durcissement» des conditions de détention dans notre pays, déjà décelable ici et là.

Le courant libéral était déjà peu entendu dans le pays, il devra maintenant entrer dans la clandestinité (pour ne pas dire inefficacité!). Indiscutablement, le vent a tourné.

ANTI-LIBÉRALISME

Les professionnels de la réinsertion sociale se demandent si un retour au «sens moral» non dénaturé par le verbiage psychiatrique ne donnerait pas de meilleurs résultats avec des moyens moins coûteux. Ce courant «anti-libéral» est particulièrement fort aux Etats-Unis.²

Dans le domaine de la criminologie, la foi professée par les sociologues de l'époque Kennedy en la perfectibilité de l'homme délinquant subit une sérieuse remise en question. L'inspiration des nouvelles théories trouve sa source dans le credo de la libre entreprise et de l'individualisme, imprégné d'idéologie puritaine. On ne transige plus lorsqu'il s'agit de la conscience morale, surtout pas avec des forces émanant soi-disant de l'inconscient ou manifestant les pulsions profondes de l'individu.

Les doctrines sociales nouvelles (comparées par certains journalistes à ce que furent en France les «nouveaux philosophes») offrent un alibi inespéré au président Reagan pour nettoyer les services sociaux et les programmes du même nom de tout ce qu'ils contiennent de scories libérales.

Un bon exemple de ce que peut produire cette école néo-conservatrice nous est fourni par le traité en trois volumes intitulé «The criminal personality» de Samuel Yochelson et Stanton Samenow (Jason Aronson, 1976). Faisant table rase de la psychanalyse, voici ce que peuvent écrire les auteurs:

«(...) Certains hommes qui nous étaient présentés avaient suivi des psychothérapies au cours desquelles il avait été question de leur sentiment de culpabilité en rapport avec le complexe d'Œdipe. Il est vrai que nombre de ces hommes avaient eu non seulement des désirs incestueux, mais également des expériences incestueuses. Dans la mesure où ceci était vrai, ils auraient pu avoir quelque justification à parler de sentiment de culpabilité. Toutefois, l'analyse de leur sentiment de culpabilité ne semblait pas les amener à renoncer à faire du mal aux autres.» Dès lors, concluent les auteurs, plutôt que de banaliser le sentiment de culpabilité, il convient de l'augmenter: «Au lieu de mettre hors service le sentiment de culpabilité, comme cela est indiqué pour certains non-criminels, nous mettions en valeur ses bénéfices et encourageons le criminel

à garder le plus longtemps à l'esprit le mal qu'il avait fait à d'autres.»

La voie du redressement moral des criminels, selon Yochelson, ne va pas sans rappeler les campagnes d'un Billy Graham appelant les foules à une nouvelle naissance. Le rôle joué par le mensonge, processus de pensée caractéristique du criminel, illustre l'enracinement de cette sociologie dans une structure de pensée puritaine. L'extraordinaire aptitude du criminel, soulignée à propos de Walter Sturm, à manipuler son entourage pour obtenir gain de cause fait l'objet d'un très long chapitre.

LA JUSTICE ET LA VERTU

Faut-il réagir de façon ironique face à une telle poussée naïve d'une théorie finalement vertueuse? Tranchant nettement avec toute référence psychanalytique, Yochelson et Samenow conceptualisent certaines données empiriques dont le bien-fondé ne peut être rejeté sans examen approfondi. Ainsi, leur analyse de la «mauvaise foi» dans le processus de pensée des criminels rappelle étrangement les développements de Jean-Paul Sartre dans «L'Etre et le Néant», à ce sujet précisément.

Ces «nouvelles» doctrines sociales agissent comme un acide très violent qui attaquerait des dogmes bien établis. Le malheur, c'est qu'elles charrient à leur tour d'autres «a priori» tentants, la Bêtise telle que la dénonçait Flaubert dans son dictionnaire des idées reçues.

¹ «Revue de droit pénal et de criminologie», 1976/77 N° 1, article du Prof. Bernheim intitulé «Délinquants mentalement déficients, psychiatrie et justice pénale en Suisse».

² Voir dans la revue «Crime and Delinquency», avril 1981, l'article de Ronald Bayer intitulé «Crime, Punishment and the decline of liberal optimism», pp. 169 et ss.